

CONSEIL MUNICIPAL

21 juin 2023

Le quinze juin deux mil vingt-trois, convocation du Conseil Municipal en séance ordinaire pour le vingt et un juin deux mil vingt-trois à vingt heures, salle de la Mairie.

Ordre du jour :

- 1- Présentation par la société TSE d'un projet agrivoltaïque sur le territoire communal
- 2- Fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire
- 3- Contrat de l'intervenant musical à l'école primaire
- 4- Délibération modificative budgétaire – budget assainissement
- 5- Convention d'adhésion au service de médecine préventive
- 6- Délibération modificative budgétaire – budget principal
- 7- Acquisition d'un véhicule utilitaire
- 8- Participation communale aux cours de natation
- 9- Demande de subvention
- 10- Informations :
 - Soutien de la Région en matière de sécurité publique
 - Accord de principe du Département pour la programmation RCVCB 2023 (156 000 €)
 - Projet d'installation de journaux électroniques d'information CD 03
 - Indemnité d'assurance
 - Projet de création d'un bar associatif
 - Centre aquarécréatif : ouverture et personnel
 - Projet Théâtre des Ilets
- 11- Questions diverses

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLEFRANCHE D'ALLIER" at the top and "03 (ALLIER)" at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un juin, à vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de dix membres, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard FERRIÈRE, Maire.

Présents : M. FERRIÈRE – Mme SURRE – M. MICHARD – M. ANDRÉ – Mme MARTIN – M. NOWAK – Mme MINAUD – Mme MEYRONNEINC – Mme AUBERGER – M. BATISSE.

Procurations : M. SIMONIN à M. FERRIERE – M. POMMEREUL à Mme MINAUD - Mme TOURNU à M. MICHARD.

Absents excusés : M. SIMONIN – M. POMMEREUL – Mme TOURNU.

Absent : M. CHANDAT.

Madame SURRE a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2023.

PRESENTATION PAR LA SOCIETE TSE D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Délibération n° 20230621_001

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'une (d') ombrière(s) agrivoltaïque(s) présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier une (des) ombrière(s) agrivoltaïque(s) composée(s) de structures porteuses (poteaux, pannes, traverses, haubans notamment), de panneaux solaires et de leurs accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques, pour les principaux) au sein de volumes localisés au-dessus des terrains agricoles sis route de Cosne sur la parcelle cadastrée H260.

Considérant qu'une telle installation innovante a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole existante.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture et présente ainsi un intérêt local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et une abstention :

- **Acte** l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Délibération n° 20230621_002

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal avait validé le règlement et le cahier des charges relatifs à la consultation pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour les écoles primaire et maternelle.

Suite à la consultation réalisée,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de la société STB (Saveurs et Traditions du Bocage) ZAC du Pont des Nautes – 6 rue de l'industrie 03410 Saint-Victor – pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire en liaison froide à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 2 ans, aux conditions suivantes :
 - ♦ Prix ttc du repas enfant : 3.75 €
 - ♦ Prix ttc du repas adulte : 4.25 €
- **Autorise** le Maire à signer le marché avec la société STB et à lui notifier.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6042.

CONTRAT DE L'INTERVENANT MUSICAL AUX ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Délibération n° 20230621_003

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de l'intervenant musical aux écoles prendra fin le 31 juillet 2023 et il convient donc de se prononcer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, décide de :

- **Renouveler** le contrat de travail de M. THOMAS Vincent, intervenant musical aux écoles primaire et maternelle, conformément à l'article L332-8-2 ; pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023 ; dans les conditions définies par la nouvelle organisation des rythmes scolaires :
 - ♦ Durée hebdomadaire de travail : 5/20^{ème}
 - ♦ 2^{ème} échelon – catégorie B – assistant d'enseignement artistique – IB : 395
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir le contrat de travail correspondant.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20230621_004

Déposée en Sous-Préfecture le 26.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, des membres présents vote la délibération modificative n° 1 du budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Délibération n° 20230621_005

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour les agents municipaux.

Le Centre de Gestion souhaitant réorganiser son service de médecine conformément à la réforme liée au décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 ; une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive est donc proposée et annulera et remplacera la précédente.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- **Accepte** la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20230621_006

Affiché le 27.06.2023

Cette question sera revue lors du prochain Conseil Municipal, certains éléments nécessaires à cette modification budgétaire n'étant pas connus à ce jour.

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Délibération n° 20230621_007

Affiché le 27.06.2023

La commission communale n'ayant pas eu la possibilité de voir le véhicule, cette question sera revue lors d'un prochain Conseil Municipal.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX COURS DE NATATION – SAISON 2023

Délibération n° 20230621_008

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années antérieures la commune de Villefranche d'Allier a participé financièrement aux cours de natation dispensés aux jeunes villefranchois, sous l'égide du Centre Social de Villefranche d'Allier.

Il propose au Conseil Municipal de reconduire cette aide pour 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** que la commune participera financièrement à hauteur de 40 % du coût des cours d'apprentissage de la natation au Centre aquarécréatif pour les enfants villefranchois durant l'été 2023 ; soit 4 € par enfant et par cours.

DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n° 20230621_009

Déposée en Sous-Préfecture le 28.06.2023 et affiché le 27.06.2023

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Pierres de Neuville sollicitant une subvention de 50 € pour la sauvegarde et la restauration de la Chapelle de Neuville.

Ce projet soutenu par la Fondation du Patrimoine a été retenu par la mission BERNE dans le cadre du loto du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 2 contre, vote une subvention de 50 € au profit de la Fondation du Patrimoine.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6574 du budget 2023.

INFORMATIONS

- Madame SURRE informe le Conseil Municipal que la Région Aide finance les communes qui souhaitent protéger leurs communes et agir contre l'insécurité
- Monsieur MICHARD indique que la commission permanente du Conseil départemental a donné un accord de principe pour une subvention de 156 000 € dans le cadre du dispositif RCVCB 2023 (travaux logement communaux)
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'encaissement d'une indemnité d'un montant de 5 323.68 € versée par Groupama en règlement d'un sinistre au Centre Espace (dégât des eaux)
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation de journaux électroniques d'information du Conseil départemental.
La commission de travaux se réunira pour déterminer les emplacements afin de répondre au Conseil départemental.
- Monsieur le Maire fait part du projet d'un groupe de Villefrancois de créer un bar associatif qui pourrait être installé au Château de la Porte.
Cette question sera revue en commission communale suivant l'évolution du projet.
- Monsieur le Maire rappelle que le Centre aquarécricatif sera ouvert du 1^{er} juillet au 3 septembre 2023.
Surveillante de baignade : Héloïse GEOFFROY
Agent d'accueil : Juliette COGNET
- Madame SURRE, adjointe, fait part du projet du Théâtre des llets de présenter 2 spectacles en juin 2024 en plein air, dans le parc du Château de la Porte les 15 et 21 juin 2024. Le coût serait de 750 €.
- Madame SURRE informe le Conseil Municipal que l'effectif de la prochaine rentrée scolaire sera de 100 élèves.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BATISSE demande la liste des subventions 2023 votées par le Conseil Municipal.
La liste lui a été remise
- Madame AUBERGER demande qui supporte la dépense de pose de conduits dans les fossés sur la RD 33 (avenue Louis Pasteur).
Ces travaux ont été décidés et pris en charge par le Département.
- Monsieur MICHARD fait le point sur les travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 16 (avenue du 8 Mai 1945 – Rue Albert Camus) et la RD 33 (avenue Louis Pasteur).

- Madame AUBERGER demande quand sera posée la table de pique-nique et où ? Cette question avait déjà été posée en commission et les lieux d'implantation n'ont pas été respectés.
- Monsieur BATISSE demande quel est le type de bail de M. LOPEZ Pierre-Jean. Il s'agit d'un bail commercial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.